

# Un pas supplémentaire vers un pays d'Arles unifié

L'étude livrant les perspectives d'avenir institutionnel du territoire a renforcé la volonté des élus de rester en dehors de la Métropole, qui coûterait 17 M€ en plus aux contribuables

Les membres élus du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), réunis en conseil syndical lundi après-midi à Saint-Etienne du Grès, avaient gardé le meilleur pour la fin. "Deux délibérations très politiques", jugeait Michel Fenard, le président du PETR, avant de proposer l'adhésion de la structure à l'association Grande Provence (lire ci-dessous) et surtout de lancer la mission d'étude et d'assistance relative à la préfiguration d'une intercommunalité unique en pays d'Arles, en cas de disparition du Département des Bouches-du-Rhône.

Car les résultats d'une première étude ont conforté les élus dans leur volonté de ne pas intégrer la métropole Aix-Marseille Provence. Les chiffres, présentés par Eric Julla, du cabinet Ressources consultants finances, sont éloquentes. En cas d'absorption du pays d'Arles

**"Possible de récupérer les compétences départementales."**



par la métropole, la logique, ou plutôt "la solution technique la plus simple" selon cet expert, voudrait que les taux de fiscalité de cette dernière soient appliqués pour les communes d'ACCM, de Terre de Provence et de la Vallée des Baux-Alpilles. Et pour les contribuables, ce serait un véritable coup de massue: Entre la taxe d'habitation, la taxe foncière, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, "potentiellement, l'écart de fiscalité entre le PETR et la métropole est de 17 millions d'euros par an", a soutenu Eric Julla.

Avec une population de l'ordre de 170 000 habitants sur le territoire, le calcul est vite fait: l'addition s'élève à 100 € d'impôts en plus par personne. Ramenée à la population imposable, la facture pour les contribuables sera forcément salée. D'autant que l'évolution d'autres impôts reste pour l'heure inquantifiable.

Cette même étude a aussi permis d'y voir plus clair sur la possibilité d'avoir un pays d'Arles qui récupérerait les compétences du Département, au cas où celui-ci serait fondu dans la Métropole. Trois scénarios ont

été examinés par le cabinet Ressources consultants finances. Deux sont privilégiés: le modèle lyonnais pur, que connaît particulièrement Eric Julla, un des artisans de la partition de ce territoire, avec d'un côté la Métropole de Lyon, et de l'autre un nouveau département plus petit. Dans ce cas de figure, les trois intercos du pays d'Arles demeurent, avec au-dessus un département de seulement les 29 communes. Autre piste, un seul établissement pu-

blic de coopération intercommunale à statut particulier, autrement dit un pays d'Arles unifié, susceptible de reprendre les compétences du Département sur cette partie du territoire.

En tout cas, pour l'expert Eric Julla, démographiquement, financièrement, l'autonomie est possible. "Il y aurait huit départements moins peuplés, onze seraient plus petits, en termes de revenus, vous seriez le 32<sup>e</sup> département en termes de potentiel financier...", a-t-il détaillé. Sur-

tout, "la loi fixe les conditions d'une partition du Département, les ressources seraient partagées et garanties entre la Métropole et le pays d'Arles", a-t-il ajouté. Cette présentation, aussi bien devant les membres du PETR l'après-midi (qui ont voté à l'unanimité le lancement de l'étude plus poussée, Ndlr), qu'en soirée devant nombre d'élus des conseils municipaux des 29 communes du pays d'Arles, a suscité une flopée de réactions.

"La Métropole, ce serait une catastrophe sur le plan financier, avec tous ces impôts à payer pour nos concitoyens, a souligné Michel Fenard. Il est possible de récupérer les compétences départementales, nous avons un potentiel et un dynamisme pour le faire. Mais il reste énormément de travail pour conforter notre dossier dans un délai très court!" De son côté, le député (LR) Bernard Reynès, inquiet de voir les communes rurales "aspirées dans un grand trou noir", s'est félicité que le débat soit ouvert. "Mais cela ne concerne pas que les maires, il faut que les adjoints et les conseillers municipaux y participent, et il faut aussi faire adhérer nos populations, qui pensent que ce n'est qu'un débat d'élus". Un avis partagé par le premier vice-président d'ACCM, David Grzyb, qui a rappelé qu'il avait été l'un des premiers à prôner la réunification des trois intercommunalités du pays d'Arles. "Espérons qu'il ne soit pas trop tard avant que l'on soit prêt", a-t-il glissé devant Hervé Chéribini. "Il fallait attendre que le fruit soit mûr", lui a répondu le maire de Saint-Rémy.

Christophe VIAL



Les élus des 29 communes ont pu assister à la présentation de l'étude dans la salle Pierre-Emmanuel de Saint-Etienne du Grès. / PHOTO VALÉRIE FARINE

## L'AUTRE DOSSIER

### Le PETR adhère à "Grande Provence", malgré les divergences

L'adhésion du PETR du pays d'Arles à l'association Grande Provence, composée de 16 EPCI ou communautés de communes allant jusqu'à Alès ou au nord du Vaucluse, a fait grincer quelques dents. L'objet de la structure sera notamment de faire reconnaître la pertinence du Delta rhodanien afin de répondre aux enjeux communs d'aménagement et de développement, de détecter les domaines où la coopération peut être un multiplicateur de développement pour faire ensemble mieux et à moindre coût ou d'élaborer des plans d'action concertés, sur lesquels les EPCI pourraient s'engager sur la base du volontariat. Exit, donc, la notion de structure de préfiguration d'une quelconque métropole, qui avait provoqué une

levée de boucliers chez les élus. Si le président du PETR Michel Fenard estimait "avoir bien cadré le débat", certaines réticences demeuraient. "À titre personnel, je trouve qu'on s'éparpille un peu. Notre avenir institutionnel du pays d'Arles est en danger, c'est dommage de partir sur cette grande nébuleuse qu'est la grande Provence", a considéré le président de Terre de Provence Jean-Marc Martin Teissere. "Ta position m'étonne un peu, sachant que nous avons des dossiers qui dépassent parfois les limites départementales, lui a rétorqué le député Bernard Reynès. On se bat pour avoir la Leo, on va la faire que d'un côté de la Durance? Le redéploiement du MIN, ça ne se réduit pas non plus au pays d'Arles!" Pour l'élue, ce "terri-



Le débat a été animé sur la question de l'adhésion à l'association "Grande Provence". / PHOTO V.F.

toire d'interfaces à vocation à développer des passerelles avec ses voisins." Selon Jean Mangion, maire de Saint-Etienne du Grès, les deux positions "ne sont pas antinomiques", à condition de "hiérarchiser: notre priorité aujourd'hui, c'est

que fait-on du pays d'Arles?". "Je veux bien que certains aient des projets politiques pour l'avenir, mais il faut que l'on règle immédiatement l'organisation du pays d'Arles, et qu'on ne reporte pas d'une façon dilatoire cette question au motif d'al-

ler organiser la discussion avec le Vaucluse et le Gard, a pour sa part lâché le maire d'Arles, Hervé Schiavetti, pourtant pas hostile à l'idée de travailler avec ses voisins. Mais que l'on soit au moins précis quant à l'engagement politique de rester dans le département des Bouches-du-Rhône!" Et c'est Nora Mebarek qui a joué les arbitres: "On veut se structurer, avec un projet de territoire viable, mais pour être viable il faut aussi être ouvert à l'ensemble des coopérations qui nous permettent aussi d'exister. Car on ne va pas vivre avec des barrières sur l'ensemble du territoire." La délibération a finalement été adoptée à la quasi-unanimité, avec l'abstention du maire de Graveson Michel Pécout.

Ch.V.